

Brésil

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Brésil compte 36 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quatre de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Le Brésil n'a pas signé l'IM.

Le Brésil a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant ses conventions avec le Chili, la Chine (République populaire de), l'Inde, la Norvège et la Suède.

Le Brésil a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des mesures ont été prises (autres que dans le cadre de l'IM) pour mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Équateur*, l'Espagne, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Hongrie, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, le Portugal, la République slovaque, Trinité-et-Tobago, la Tchéquie, la Türkiye et l'Ukraine.

Le Brésil met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et la règle COP associée à la règle LOB.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec le Brésil.

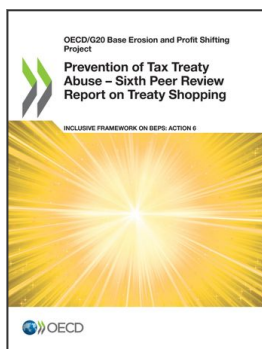
Synthèse de la réponse de la juridiction – Brésil

	1. Partenaires de convention	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Non	
2	Argentine	Oui, autres		COP + LOB
3	Autriche	Non	Non	
4	Belgique	Non	Non	
5	Canada	Non	Non	
6	Chili	Non	Oui, autres	COP + LOB
7	Chine (République populaire de)	Non	Oui, autres	COP + LOB
8	Corée	Non	Non	
9	Danemark	Non	Non	
10	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP + LOB
11	Équateur*	Non	Non	
12	Espagne	Non	Non	
13	Fédération de Russie	Non	Non	
14	Finlande	Non	Non	
15	France	Non	Non	
16	Hongrie	Non	Non	
17	Inde	Non	Oui, autres	
18	Israël	Non	Non	
19	Italie	Non	Non	

20	Japon	Non	Non	
21	Luxembourg	Non	Non	
22	Mexique	Non	Non	
23	Norvège	Non	Oui, autres	
24	Pays-Bas	Non	Non	
25	Pérou	Non	Non	
26	Philippines	Non	Non	
27	Portugal	Non	Non	
28	République slovaque	Non	Non	
29	Singapour	Oui, autres		COP + LOB
30	Suède	Non	Oui, autres	COP + LOB
31	Suisse	Oui, autres		COP + LOB
32	Tchéquie	Non	Non	
33	Trinité-et-Tobago	Non	Non	
34	Türkiye	Non	Non	
35	Ukraine	Non	Non	

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Venezuela*	Non



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Brésil », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/6b4f75c0-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.